

Objectifs à atteindre

. Limiter l'impact des aménagements et renforcer leur acceptabilité paysagère
 . Réduire les rejets d'eaux usées domestiques et les arrivées d'eau pluviales d'origine urbaine
 . Protéger la ressource et les milieux aquatiques ; Les gérer de manière globale et pérenne
 . Protéger les zones naturelles et les paysages
 . Assurer une gestion globale, cohérente et pérenne des espaces agricoles

Finalité(s)

. Intégration du management environnemental dans l'aménagement des ZA
 . Gestion des eaux pluviales
 . Reconquête de la qualité de l'eau
 . Maintien des espaces paysagers de qualité

Type de territoires concernés

. Urbains
 . Ruraux

Fonction stratégique

. Correction des atteintes
 . Prévention des pollutions
 . Innovation

12 Protection des milieux aquatiques et promotion d'un environnement de qualité dans le bassin versant du Ter

Porteurs de projets

Cap l'Orient et communes concernées, Associations Den Dour Douar et Eau et Rivières de Bretagne

Partenaires associés

Agence de l'Eau, Chambre d'Agriculture, ODEM, Fédération de Pêche, Associations locales, CCI, Artisans, Entreprises

Coût de l'opération

Diagnostic environnemental et préconisations de gestion : 38 112 €

Origine des financements

A définir ultérieurement

Calendrier de réalisation

2001/2002 : Etude

à partir de 2003 : Mise en œuvre

DESCRIPTIF ET CONDITION DE FAISABILITÉ :

Dans la continuité des réflexions engagées sur l'entrée Ouest de l'agglomération et pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, il est proposé de réfléchir à la protection des milieux aquatiques et à la promotion d'un environnement de qualité dans la vallée du Ter, avec pour objectif d'associer développement économique et respect des milieux, notamment lors de l'implantation des zones d'activités.

Pour cela, la présence de zones fragiles à protéger (zones humides, cours d'eau, prairies...) et d'éléments paysagers à conserver ou à développer (haies, talus...) est à prendre en compte. En effet, l'aménagement des zones d'activités doit notamment prévoir la réduction des zones imperméabilisées, au profit de l'utilisation de revêtements perméables. De même, les écoulements d'eaux pluviales doivent passer par des bacs de rétention.

La réalisation de cette action nécessite un partenariat entre la communauté d'agglomération, la sphère associative et les agriculteurs.

Cette opération portera sur :

- la qualité et l'entretien des cours d'eau,
- la préservation des zones humides et des prairies,
- l'aménagement de talus ayant un rôle paysager mais aussi dans l'écoulement des eaux.

Pour cela il faudra :

- réaliser un état des lieux (frayères à truites, taux de pesticides et de nitrates, ...)
- définir les zones à protéger par des talus (qualité paysagère, étude hydraulique)
- définir un programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau et d'aménagement paysager.

Le travail sera effectué en deux phases :

1. Diagnostic environnemental, économique et social du bassin versant
2. Préconisations de gestion.

Les modalités de réalisation de l'étude implique la constitution d'un groupe de travail spécifique, comprenant les porteurs du projet et les partenaires associés.

AXE STRATEGIQUE

Reconquête de la qualité de l'eau

Indicateurs de

- RÉALISATION : état des cours d'eau ; présence d'ensablement, de résidus huileux
- RÉSULTAT : indicateurs piscicoles ; poissons (vairons, truites), nombre de frayères
- IMPACT : amélioration de la qualité de l'eau, des milieux et de la biodiversité

Actions associées

- Projet de CTE collectif du Pays de Lorient,
- Connaissance, protection et restauration des zones humides.

